

221C3623  
FR0010613471-FS1032

27 décembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>SUEZ</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 24 décembre 2021, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SUEZ et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 34 635 946 actions SUEZ représentant autant de droits de vote, soit 5,42% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
Goldman Sachs International	33 949 137	5,31
Goldman Asset Management, L.P.	530 763	0,08
Goldman, Sachs & Co. LLC	138 782	0,02
Goldman Sachs Asset Management International	8 674	ns
Goldman Sachs Bank Europe SE	8 004	ns
United Capital Financial Advisers, LLC	586	ns
<b>Total The Goldman Sachs Group, Inc.</b>	<b>34 635 946</b>	<b>5,42</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SUEZ hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 17 445 723 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions SUEZ et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat, sans date d'échéance prévue.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 130 386 actions SUEZ (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 13 contrats « *swaps* », à dénouement en espèces, exerçables à tout moment entre le 30 décembre 2021 et le 22 décembre 2031.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 639 599 827 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.